

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 12 **novembre 2024** à 19h00 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

Présents :

Conseillères : Pascale Bonin
Diane Blouin
Conseillers : Jacquelin Goyette
Jérémy Martin
Gilbert Dumas

Absent : Alain Lavoie

Secrétaire d'assemblée : Michel Pelletier, directeur-général et greffier-trésorier

1.1 Mot de bienvenue de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance

2024-11-188

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé sans modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2024-11-189

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 tel que déposé.

Adoptée

2024-11-190

1.4 Autorisation de paiement des dépenses du mois d'octobre 2024

ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'octobre 2024.

M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est 346,853.51 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 2024-11-190 au montant de 346,853.51 \$

Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

2024-11-191

1.5 Autorisation de payer une facture à C.Y.M. Construction inc. pour la réparation de la toiture du gazébo

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # 11093 au montant de 3,950.00\$ à C.Y.M. Construction inc pour la réparation de la toiture du gazébo, plus les taxes applicables.
Provenance des fonds : 23 08000 729

Adoptée

2024-11-192

1.6 Autorisation à payer une facture à Clôture sur mesure pour la clôture de la propriété du 590-602 Principale

Il est proposé par M. Jérémy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE PAYER la facture # 10284 au montant de 5,262.28 \$ à Clôture sur mesure pour la clôture de la propriété du 590-602 Principale, plus les taxes applicables

Adoptée

2024-11-193

1.7 Autorisation à payer Bétonnière LaTuque Inc. pour le premier décompte des travaux de réfection de la rue des Loisirs

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE PAYER la facture # 033249 pour un montant de 127,167.74 \$ à Bétonnière Latuque Inc pour le premier décompte des travaux de réfection de la rue des Loisirs, plus les taxes applicables

Adoptée

2024-11-194

1.8 Autorisation à payer Transport Alain Carrier pour le prolongement de l'aqueduc, rue Beaupré

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE PAYER la facture # 11482 pour un montant de 3,815.00 \$ à Transport Alain Carrier pour les travaux de voirie sur le chemin Colbert, plus les taxes applicables

Adoptée

1.9 Période de questions

1.10 Avis de motion du projet de règlement numéro 545-24 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Pascale Bonin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement # 545-24 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre sera déposé

2024-11-195

1.11 Dépôt et présentation du projet de règlement # 545-24 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

ATTENDU QUE l'article 491 du *Code municipal du Québec* (CMQ), 2^e paragraphe, permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

ATTENDU QUE l'article 159.1 du Code municipal, les conseillers municipaux ont l'obligation d'adopter un règlement de régie interne qui doit notamment prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil.

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire se prévaloir de ce règlement #545-24 afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances de Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du 1^{er} projet du présent règlement a été donné à la séance du 12 novembre 2024;

Il est proposé par M. Jérémy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 545-24 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-11-196

2.1 Adoption du budget du SISEM

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale du SISEM (sécurité incendie secteur est de Mékinac);

CONSIDÉRANT la préparation budgétaire pour 2025;

CONSIDÉRANT la présentation de la proposition budgétaire proposée par le comité SISEM et l'analyse de celle-ci;

CONSIDÉRANT la réaffectation des surplus 2022 des budgets non utilisés;

CONSIDÉRANT l'aide financière confirmée dans le programme volet 4;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER, dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie, le budget annuel total du SISEM pour l'année 2025, soit 416 633 \$;

DE CONFIRMER l'imputation d'une portion de la subvention du programme volet 4 à l'année financière 2025, soit un montant de 35 000 \$;

DE CONFIRMER l'imputation de 22 000 \$ à l'année financière 2025 provenant du surplus cumulé au SISEM;

D'ACCEPTER la charge annuelle de (160 037 \$ LAS, 124 073 \$ NDM, 75 523 \$ RÀP) pour la municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2024-11-197

3.1 Adoption du règlement # 544-24 sur la création d'un comité consultatif d'environnement

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (c.C-47.1) accorde aux municipalités des pouvoirs en matière d'environnement;

ATTENDU QUE ce conseil est favorable à la création d'un comité consultatif en environnement qui sera spécialement chargé de sensibiliser, éduquer et impliquer les citoyens de façon à promouvoir par des actions concrètes une qualité de vie en harmonie avec l'environnement ;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre trouve opportun d'avoir la participation des citoyens sur ce comité afin d'aider le conseil dans les questions concernant la protection de l'environnement du territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par Jacquelin Goyette à la séance régulière du Conseil tenue le 8 octobre 2024 ;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le règlement # 544-24 sur la création d'un comité consultatif d'environnement

Adoptée

4. URBANISME

2024-11-198

4.1 PRABAM - Résolution du conseil municipal entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au PRABAM;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipalité et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les membres du conseil entérinent et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la firme Mallette soit mandatée pour effectuer l'audit de la reddition de compte finale PRABAM.

Adopté

5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

6. CORRESPONDANCE

2024-11-199

6.1 Support de la municipalité pour l'obtention de subventions pour l'amélioration de la Coopérative d'Alimentation de Rivière-à-Pierre

ATTENDU QUE La Coopérative d'Alimentation de Rivière-à-Pierre a un important projet d'investissement pour améliorer ses services à la population, ses coûts d'opération, ainsi que la sécurité et santé au travail

ATTENDU QUE la COOP a entrepris des démarches auprès de différents organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux pour obtenir des subventions afin de préserver sa santé financière et d'offrir une meilleure offre à la clientèle

Il est proposé par M. Jérémie Martin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal confirme son accord avec un tel projet et qu'il appui la Coop dans la concrétisation de ce projet en raison de ses impacts des plus positifs sur la communauté.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Pascale Bonin de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à 19 :42 heures

Danielle Ouellet,
Mairesse

Michel Pelletier, Directeur général et
greffier-trésorier